

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

MERCREDI 21 FÉVRIER 1917

Dans une réponse de M. Trimborn faite il y a quelques mois à une demande d'explications de M. le directeur général Beckers et que j'ai rapportée le 1^{er} novembre 1916, le référendaire allemand affirmait que la nomination de trois directeurs généraux de l'enseignement pour la partie flamande du pays ne devait pas être considérée comme l'inauguration de la séparation administrative du pays réclamée par ses « *activistes* ». Mais fiez-vous à la parole d'un Allemand ! Il n'y a pas de doute aujourd'hui que cette triple nomination était bien le prélude de cette séparation et que celle-ci se poursuit systématiquement en débutant par le département des Sciences et Arts. Rien ne le prouve mieux que la nomination – ahurissante, si on s'en tient au simple point de vue d'une bonne administration – d'un directeur-général des Beaux-Arts pour la partie flamande du pays. S'il y a un domaine administratif dans lequel le dualisme linguistique ne s'impose pas, c'est celui des Beaux-Arts. La mesure est donc un acte purement politique. Le service des Beaux-Arts ne peut retirer aucun avantage, au contraire, de la

nomination d'un directeur-général qui n'a aucune compétence spéciale en matière d'art ; or, tel est le cas de M. Coremans, que l'autorité allemande vient de donner pour collègue à M. Verlant, l'homme de très haute valeur qui est depuis de longues années à la tête de l'administration des Beaux-Arts. M. Coremans est le neveu de feu le député anversois du même nom, dont le flamingantisme et l'anti-militarisme furent si retentissants ; il entra dans l'administration ministérielle grâce à l'appui de son oncle et il s'y poussa rapidement. L'art de se pousser est le seul qu'il connaisse bien : il était, en même temps que directeur au ministère, rédacteur au **Compte-rendu analytique** flamand du Sénat, membre du comité de lecture des ouvrages dramatiques en langue flamande et membre du comité de lecture des ouvrages dramatiques en langue française. (Oui, ce flamingant ne dédaignait pas de coopérer à la diffusion du «*fransquillonisme*», du moment que ça rapportait.) Il était soupçonné depuis longtemps déjà de chercher de l'avancement à la faveur de l'occupation allemande et de l'«*activisme*». (Note)

L'autorité allemande a réparti les établissements de Bruxelles relevant de l'administration des Beaux-Arts entre la nouvelle direction et l'ancienne, et cette répartition ajoute encore à ce que la nomination de M. Coremans offre d'ahurissant. Le musée de peinture ancienne

et le musée de peinture moderne forment à Bruxelles un ensemble ; cet ensemble sera dorénavant divisé entre les deux directions, et, comme la peinture flamande triomphe surtout au musée ancien, celui-ci sera dévolu à la ... direction française ! Le musée moderne passe à la direction flamande, ainsi que les musées du Cinquantième. Le Conservatoire royal de musique est laissé à la direction générale française à condition que des cours .., en flamand y soient organisés. C'est le monde à l'envers.

M. Verlant a été averti officiellement le 15 février de la publication imminente de l'arrêté divisant son service. M. Bank, référendaire allemand pour les Beaux-Arts, avait revêtu son uniforme militaire et son air le plus solennel pour lui faire cette communication.

M. Verlant l'accueillit sans s'en montrer trop affecté. Il ne fit aucune observation en ce qui concerne le principe de la mesure ; le gouvernement général ayant pris définitivement la décision, toute discussion devenait superflue, il le dit à M. Bank. Mais celui-ci lui ayant demandé « *Vous connaissez sans doute le nouveau directeur général, M. Coremans ?* », M. Verlant répondit :

- Je le connais fort peu, mais suffisamment pour savoir qu'en matière de beaux-arts, il n'a aucune espèce de compétence ; il ne s'est, d'ailleurs, jamais occupé particulièrement de beaux-arts. Je tiens à ajouter que je ne désire pas le connaître

davantage. Je n'entends avoir aucun rapport personnel avec lui. Dans une circonstance précédente, on a voulu présenter le directeur général du nouveau service flamand au directeur général ancien ; je ne me prêterai à aucune tentative de ce genre. Si on m'imposait une entrevue avec M. Coremans, elle lui serait plus pénible qu'à moi, car je ne lui dissimulerais pas l'expression de mon mépris. Vous, monsieur le référendaire, vous accomplissez ici les ordres de votre gouvernement ; lui trahit son gouvernement et son pays ; c'est un traître ; et il m'étonnerait fort qu'au fond ce ne fût pas aussi votre avis.

M. Bank n'a pas bronché.

Il a échangé ensuite quelques vues avec M. Verlant sur des questions de service. Il a conclu en disant :

- M. le directeur général, l'entretien que nous venons d'avoir étant officiel, je dois en tenir un procès-verbal. Tenez-vous à ce que j'y inscrive les appréciations que vous avez émises sur votre nouveau collègue ?

M. Verlant a répondu ces simples mots empruntés à un texte des **Écritures** :

- Ce que j'ai dit, je l'ai dit.

* * *

Le gouverneur général fait annoncer, par la presse censurée d'ici (**Note**) et par la presse allemande, que demain aura lieu à Gand la

réouverture des cours de l'Ecole de commerce annexée à l'Université. Trois Gantois, dont deux professeurs temporaires de l'Athénée, sont nommés professeurs à cette école. Naturellement, celle-ci est « *flamandisée* ».

Le gouverneur général fait aussi annoncer l'organisation d'une école flamande d'horticulture annexée à l'Université.

Parlant ces jours derniers de l'Université flamande, les journaux allemands ont triomphé – ils triomphent facilement – de ce que celle-ci comptât un peu plus de cent élèves. Lors de l'inauguration, en octobre dernier, ils en évaluèrent le nombre à plus de cent cinquante. Ce nombre a donc diminué ? ou mentaient-ils en octobre ? C'est la seconde hypothèse qui est la bonne. Le 5 novembre dernier, le chiffre exact des étudiants était de cinquante-quatre. Il a augmenté depuis par suite de la pression la plus éhontée ; les Allemands ont mis des jeunes gens devant ce dilemme : ou s'inscrire à l'université ou être envoyé comme chômeurs en Allemagne. Le ***Telegraaf*** d'Amsterdam vient de dénoncer le fait. Les journaux allemands ont reçu ordre de le nier. Mais il est réel. On citera les noms à l'appui de cette affirmation le jour où on pourra le faire sans danger de représailles pour aucun des jeunes gens en cause. Maints de ceux qui ont été l'objet de ce chantage n'ont pas plié ; ils ont préféré se laisser interner en Allemagne.

Le flamingantisme outrancier affiché par l'autorité allemande se manifeste dans des détails comiques : ainsi, le notaire Félix Hap, d'Etterbeek, est obligé par la censure de modifier, dans la traduction flamande de ses affiches, l'orthographe de son prénom ; il doit l'écrire avec un **k** au lieu d'un **x** : « Féliks ! »

On peut encore imprimer des circulaires en langue française avec texte flamand en regard, mais le nom des rues ne peut y paraître en français : il doit être indiqué en flamand dans les deux textes de la circulaire.

A Woluwe-Saint-Pierre, les avis de l'administration communale ne peuvent plus être affichés qu'en flamand ; défense d'y joindre une traduction française (1). Et cependant beaucoup d'habitants de Woluwe, presque tous ceux, notamment, de l'avenue de Tervueren et des environs, ignorent complètement le flamand, tandis qu'il n'y a peut-être pas un seul habitant qui ne sache au moins tant soit peu le français !

C'est le Jacobinisme en matière linguistique.

(1) La même mesure fut ensuite appliquée dans toutes les communes de la banlieue de Bruxelles.

Notes de Bernard Goorden.

1^{er} novembre 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161101%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

« *L'activisme – Les traîtres* » par **Georges RENCY**, figure dans le chapitre **XIV** de la **première partie** du volume **1** de **La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 98-102)

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20ACTIVISME%20BELGIQUE%20ET%20LA%20GUERRE%201%20pp98-102.pdf>

Concernant « *la presse censurée d'ici* », lisez de Roberto J. **Payró**, « *Les Allemands en Belgique. La presse durant l'Occupation* » :

<http://www.idesetautres.be/upload/PAYRO%20PRENSA%20DURANTE%20OCUPACION%20FR%20019190613.pdf>